

# Procedure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2776(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Exigences en matière d'étiquetage énergétique applicables aux climatiseurs, aux sources lumineuses, aux appareils de réfrigération et aux appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe: modification de certains règlements délégués	
Complétant <a href="#">2015/0149(COD)</a>	
Sujet	
2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité	
3.60.08 Efficacité énergétique	
4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ITRE</b> <a href="#">Industrie, recherche et énergie</a>		

Evénements clés			
06/07/2016	Dossier renvoyé a la commission compétente		
04/07/2023	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2023)04094</a>	
04/07/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/09/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2776(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/9/12465

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2023)04094</a>	04/07/2023	EC

